

PLAN DE COURS

FOR-6012 : Projet d'intervention

NRC 21692 | Hiver 2024

Préalables : FOR 6011 ET 6000 à 7999 Crédits exigés : 24

Formule d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-24-0

Crédit(s) : 8

Ce cours vise la mise en pratique au sein d'un milieu professionnel des connaissances et des compétences acquises au cours du cheminement dans le programme. Sous la supervision d'une conseillère ou d'un conseiller, l'étudiante ou l'étudiant pose un diagnostic sur une problématique forestière de son choix. Le projet peut être réalisé dans une entreprise, une organisation gouvernementale ou non gouvernementale, ou encore dans une institution d'enseignement ou de recherche.

Plage horaire

Stage		
-	00h00 à 00h00	Du 15 janv. 2024 au 26 janv. 2024

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=163598>

Coordonnées et disponibilités

Conseiller(e)

individuel par étudiant(e)

1er responsable et personne à contacter

André Desrochers

Directeur de programme

Responsable officiel du cours

andre.desrochers@sbf.ulaval.ca

Sophie-Anne Landry

Agente de gestion des études

Responsable administrative

Sophie-Anne.Landry@ffgg.ulaval.ca

Tél. : 418-656-2131 poste 403680

Soutien technique

Pour toute demande concernant :

Le contenu de vos cours. Veuillez-vous adresser au professeur ou à la professeure responsable du cours ou au responsable de l'encadrement tel que stipulé dans votre plan de cours.

Votre programme ou concernant votre cheminement académique. Veuillez contacter l'équipe de la gestion des études: info@ffgg.ulaval.ca.

monPortail ou votre site de cours et leurs fonctionnalités. Veuillez contacter l'équipe SCRIPT:

Services Communs des Ressources Informatiques, Pédagogiques et Technologiques (SCRIPT)

Pavillon Abitibi-Price, local 1290

(418) 656-2131, poste 402433

<https://www.script.ulaval.ca> 

script.pedago@ulaval.ca

Toutes sessions (du 1 janvier au 31 décembre)	
Lundi	08h00 à 17h00
Mardi	08h00 à 17h00
Mercredi	08h00 à 17h00
Jeudi	08h00 à 17h00
Vendredi	08h00 à 17h00

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Modalités d'encadrement	4
Charge de travail et calendrier	5
Assurances	5
Contenu et activités	5
Évaluation et résultats	5
Liste des évaluations	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
Rapport de mi-stage de l'étudiant(e)	6
Rapport de mi-stage de l'encadreur(e)	6
Présentation orale du projet d'intervention	7
Rapport du projet d'intervention	7
Rapport final de l'encadreur	7
Informations détaillées sur les évaluations formatives	7
Convention de supervision du projet d'intervention	7
Barème de conversion	8
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	8
Absence aux examens	9
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	9
Évaluation de l'enseignement	9
Tableau de cotes	10
Matériel didactique	10
Facultatif	10
Bibliographie	10
Bibliographie	10

Description du cours

Introduction

Ce cours constitue l'activité intégratrice principale de la Maîtrise professionnelle en sciences forestières. Il vise la mise en pratique par l'étudiant(e) des connaissances et des habiletés acquises au cours de son cheminement dans le programme, au sein d'un milieu professionnel.

Le projet d'intervention donne à l'étudiant(e) l'opportunité de lier le marché du travail avec des objectifs pédagogiques. L'étudiant(e) réalise les tâches convenues dans l'entente intervenue entre lui/elle et l'employeur(e), participe aux activités du partenaire et s'initie à son fonctionnement. Cette démarche vise à mettre en application les connaissances acquises au cours de la formation universitaire et à apprécier les différentes facettes d'un milieu de travail professionnel.

Objectifs généraux

Le projet d'intervention permet à l'étudiant(e) :

- de mettre en pratique les connaissances acquises dans les cours disciplinaires du programme
- de démontrer sa capacité à suivre et à maîtriser la réalisation d'un projet dans un milieu lié à la foresterie
- de fournir à l'employeur(e) un produit correspondant aux spécifications du proposé d'avant-projet
- de perfectionner ses compétences de communication écrite et orale

Approche pédagogique

Une proposition de projet doit être déposée au plus tard à la fin de la session précédant ce cours dans le cadre du cours Préparation au projet d'intervention (FOR-6011). Le projet peut être réalisé dans une entreprise, une organisation gouvernementale ou non-gouvernementale, ou encore une institution d'enseignement ou de recherche en agroforesterie. Le rapport écrit qui est associé à ce cours expose une réflexion avancée sur l'intervention réalisée, tant sur la démarche mise en œuvre que sur les résultats de celle-ci. Le rapport devra inclure une description de la situation, le plan d'intervention et une analyse critique intégrant une approche interdisciplinaire en référence avec les concepts théoriques et pratiques de l'agroforesterie, permettant de vérifier la rigueur de la gestion du projet ainsi que la qualité du processus et des résultats obtenus. Un guide de rédaction du rapport est fourni dans la section Contenu et activités.

Modalités d'encadrement

Sous la supervision d'un(e) conseiller(e) et d'un(e) superviseur(e) de stage, l'étudiant(e) pose un diagnostic sur une problématique agroforestière ou de développement agroforestier en milieux tropical, subtropical ou tempéré, qu'il (elle) aura choisie.

Encadrement du projet d'intervention

Pendant toute la durée de son projet d'intervention, l'étudiant(e) est encadré(e) par deux personnes : le/la superviseur(e) dans le milieu de stage et son/ conseiller(e).

Le/la **superviseur(e)** est la personne en charge d'encadrer l'étudiant(e) dans le milieu de stage. Il/elle doit :

1. Définir, avec l'étudiant(e), les objectifs spécifiques du projet d'intervention et les tâches qui lui seront confiées au cours du stage;
2. Accepter et signer, une fois remplie, la convention de supervision du projet d'intervention figurant en annexe de ce plan de cours;
3. Assurer la supervision de l'étudiant(e) au cours de l'ensemble de la durée du stage;
4. Remplir, à mi-stage, le formulaire d'évaluation du stagiaire et le transmettre au conseiller(e), à la direction de programme, ainsi qu'à l'étudiant(e) afin de faire le suivi nécessaire;
5. Remplir, à la fin du stage, le formulaire d'évaluation de fin de stage et le transmettre au conseiller(e), à la direction de programme, ainsi qu'à l'étudiant(e).

Le/la **conseiller(e)** veille à ce que l'étudiant(e) remplisse les exigences académiques et à ce que le projet d'intervention réponde aux exigences du cours et du programme. Il/elle doit :

1. Approuver le projet d'intervention de l'étudiant(e);
2. Accepter et signer une fois remplie, la convention de stage;
3. Évaluer le projet d'intervention selon les modalités prévues au plan de cours;
4. Répondre aux questions d'ordre académique de l'étudiant(e);
5. Prendre connaissance des rapports d'évaluation du superviseur(e) de stage et de l'étudiant(e);
6. Soumettre la note finale à la direction de programme qui sera responsable de l'officialiser.

Charge de travail et calendrier

Le projet d'intervention dure une session académique et exige un temps plein, correspondant à 35 heures par semaine ou plus, sur environ 15 semaines.

Le calendrier est individuel par projet. Il fait partie de la proposition du projet d'intervention (FOR-6011).

Assurances

Il est de la responsabilité de l'étudiant(e) de veiller à obtenir une protection en cas d'accident ou de décès qui soit adéquate selon sa situation en cours de stage. Les sites suivants peuvent être consultés pour obtenir toute l'information pertinente à ce sujet :

<https://www.sf.ulaval.ca/regles-et-politiques/manuel-des-regles-financieres-de-luniversite-laval/chapitre-10-assurance-de-dommages-et-de-responsabilite-civile>

<https://www.aseq.com/>

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Convention d'encadrement	
Rapport de mi-stage de l'étudiant(e)	
Rapport de mi-stage de l'encadreur(e)	
Présentation orale du projet d'intervention	
Rapport du projet d'intervention	
Rapport final de l'encadreur(e)	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Rapport de mi-stage de l'étudiant(e)	À déterminer	Individuel	5 %
Rapport de mi-stage de l'encadreur(e)	À déterminer	Individuel	5 %
Présentation orale du projet d'intervention	À déterminer	Individuel	15 %

Rapport du projet d'intervention	À déterminer	Individuel	60 %
Rapport final de l'encadreur	À déterminer	Individuel	15 %

Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Convention de supervision du projet d'intervention	À déterminer	Individuel

Dans le cadre du cours, les livrables suivants sont exigés :

Livrables	Document	Évaluateurs
Convention de supervision	Convention à remplir	Aucun
Rapport de mi-stage de l'étudiant(e)	Formulaire à remplir	Conseiller(e)
Rapport de mi-stage du superviseur(e)	Formulaire à remplir	Encadreur(e)
Présentation orale du projet d'intervention	Formulaire(s) à remplir	Conseiller(e) et au moins une autre personne
Rapport du projet d'intervention	Max. de 40 pages	Conseiller(e)
Rapport final du superviseur	Formulaire à remplir	Encadreur(e)

Pour le rapport du projet d'intervention, les critères d'évaluation seront les suivants:

- Clarté du propos
- Structure du travail
- Synthèse de l'information
- Qualité de la rédaction et du français

Information au conseiller(e) :

Le/la conseiller(e) est responsable de compiler les notes et de transmettre les résultats à la direction de programme qui saisit les notes.

Comme le cours est maintenant sous monPortail et que le barème facultaire sera appliqué automatiquement, des notes individuelles pour chacun des livrables (et non une côte globale) devront être transmises.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Rapport de mi-stage de l'étudiant(e)

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 5 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Merci de compléter avec votre conseiller(e) et déposer dans la boîte de dépôt (onglet ci-dessus).

Fichiers à consulter :  [Rapport de mi-stage de l'étudiant\(e\)](#) (28,75 Ko, déposé le 9 janv. 2024)

Rapport de mi-stage de l'encadreur(e)

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 5 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Merci de déposer le rapport de mi-stage de votre encadreur(e) dans la boîte de dépôt (onglet ci-dessus).

Fichiers à consulter :  [Rapport de mi-stage de l'encadreur\(e\)](#) (150,91 Ko, déposé le 9 janv. 2024)

Présentation orale du projet d'intervention


Date : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Merci de déposer les formulaires d'évaluation dans la boîte de dépôt (onglet ci-dessus).

Fichiers à consulter :  [Formulaire d'évaluation](#) (324,76 Ko, déposé le 9 janv. 2024)

Rapport du projet d'intervention

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 60 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Les étudiants doivent s'assurer de recevoir l'évaluation par leur conseiller(e) dans les délais requis, et déposer cette évaluation avec le rapport, dans la boîte de dépôt (onglet di-dessus).

Fichiers à consulter :  [Évaluation du projet d'intervention par le conseiller\(e\)](#) (157,03 Ko, déposé le 9 janv. 2024)

Rapport final de l'encadreur

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Merci de déposer le rapport final de votre encadreur(e) de projet d'intervention dans la boîte de dépôt (onglet ci-dessus). Il est également nécessaire que l'encadreur(e) fasse parvenir par courriel au directeur du programme (andre.desrochers@sbf.ulaval.ca) une copie de son évaluation.

Fichiers à consulter :  [Rapport final de l'encadreur\(e\)](#) (143,79 Ko, déposé le 9 janv. 2024)

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Convention de supervision du projet d'intervention

Date de remise : À déterminer

Mode de travail : Individuel

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : La convention de supervision du projet d'intervention doit être complétée conjointement par le/la superviseur(e) et l'étudiant(e). Une copie signée par l'étudiant(e), le/la superviseur(e) et le/la conseiller(e) doit être déposée dans la boîte de dépôt (onglet ci-dessus) avant la fin de la première semaine du projet d'intervention.


Fichiers à consulter :  [Convention d'encadrement \(à remplir\)](#) (19,07 Ko, déposé le 9 janv. 2024)

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formatés soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- v. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Absence aux examens

La présente politique concerne l'absence aux activités évaluées pour tous les cours de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique (FFGG). Elle vise à assurer un traitement uniforme et équitable.

L'absence à une activité évaluée est une situation exceptionnelle qui doit être justifiée par des motifs suffisamment sérieux, non prévisibles et indépendants de la volonté de l'étudiante ou l'étudiant. Une absence non justifiée à une évaluation équivaut automatiquement à la note zéro.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à une activité évaluée et pour avoir droit à une reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'évaluation avec preuve de convocation.
- **Maladie** générant une incapacité à réaliser l'évaluation durant la plage horaire prévue pour celle-ci avec billet de médecin précis, signé par une personne professionnelle de la santé reconnue, compétente et indépendante (aucun lien de parenté), incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin. Un billet médical mentionnant une présence à la clinique n'est pas considéré comme une preuve d'incapacité valable.
 - La FFGG peut refuser les billets médicaux émis par des cliniques en télémédecine ou par des médecins autres que ceux étant habilités à exercer dans la province du Québec, sous réserve de circonstances particulières (par exemple, si la personne étudiante est uniquement inscrite à des cours en ligne et peut réaliser ses évaluations à l'extérieur du Québec, cette exigence ne pourrait s'appliquer).
 - La FFGG peut, en cas de doute sur la validité du billet médical, demander des précisions à la personne étudiante. Elle peut également effectuer des vérifications auprès de la clinique médicale et, potentiellement, du médecin, pour confirmer qu'il émane réellement de la clinique et/ou du médecin, et qu'il est conforme.
- **Mortalité ou funérailles d'un proche (parent)** avec preuve de décès et, le cas échéant, la date et heure des funérailles.
- **Proche aidant** qui a des obligations non prévues (accompagnement médical, urgence) avec attestation du statut de proche aidant.
- **Étudiant.e parent** : Une étudiante ou un étudiant parent qui a des obligations parentales non prévues (fausse-couche, interruption de grossesse, maladie infantile nécessitant de garder un enfant à la maison, rendez-vous pour l'enfant nécessitant la présence d'un parent) doit fournir les pièces justificatives confirmant la situation particulière, au plus tard 72h après la date de l'évaluation (voir la [Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents](#), [page 5](#))
- **Participation à une activité sportive de haut niveau** avec lettre émise par le Service des activités sportives pour les athlètes du Rouge et Or ou preuve de participation à une compétition provinciale, nationale ou internationale. La demande doit être adressée au département dès qu'un conflit non prévisible au début de la session est connu.

Consultez la [Politique d'absence aux activités évaluées de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique](#) [↗](#) .

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Tableau de cotes

Cote	% min.	% max.
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
E	0	68,49

Matériel didactique

Facultatif

Veuillez communiquer avec les personnes qui vous encadrent pour voir s'il existe du matériel pertinent.

Bibliographie

Bibliographie

Veuillez communiquer avec les personnes qui vous encadrent pour des lectures suggérées.